

**DÉCISION N°2021-414 DU 10 NOVEMBRE 2021
PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE**

La directrice générale de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision de délégation de signature-cadre en vigueur à la date de la présente décision,

DÉCIDE

Article 1

En l'absence de M. Guilhem BLANCHARD, Directeur de programme sa signature est déléguée à M. Christophe AMAT, Directeur de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature.

Article 2

La présente décision produira ses effets entre le jeudi 25 novembre 2021 et le mercredi 15 décembre 2021 inclus

La directrice générale par intérim,

Anne-Claire NERON

